



## Je souhaite etre licencié

Par **chris34**, le **21/04/2009** à **13:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental et je dois reprendre mon emploi le 01/08/2009. Mon poste assistante de vente est supprimé et je serai désormais caissière si je reprenais. Il paraît que c'est le même niveau de qualification. Mon souci n'est pas pour la reprise de mon poste mais par ce que je souhaite être licenciée. À l'époque je gagnais 950 euros net et je faisais 90 kms par jour pour aller travailler, aujourd'hui je n'ai toujours pas les moyens de me payer l'essence pour aller travailler si loin. En réalité j'ai passé des diplômes durant mon congé parental pour une reconversion totale.

J'ai donc pris rendez-vous avec mon directeur trois mois avant ma reprise et me refuse tout licenciement. Il me propose uniquement de ne pas venir travailler le 01/08/2009 et me mettre en défaut pour qu'il m'envoie des lettres recommandées au nombre de trois. Suite à mon silence il me licenciera pour faute. Il me dit que j'aurai droit au chômage après car il me donnera le certificat de travail et la lettre assedic et que je n'aurai qu'un mois sans travail et sans salaire.

Je fais appel à vos services pour avoir un avis sur cette méthode qui m'inquiète un peu. Aurais-je vraiment droit aux assedics et va-t-il me licencier en un mois ?

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **21/04/2009** à **18:13**

bonsoir,

je ne comprends pas très bien ... si le poste est supprimé pourquoi un licenciement pour faute

?

Par **chris34**, le **22/04/2009** à **09:27**

En fait mon poste est supprimé mais je suis au même niveau que les caissières, CATEGORIE 2B donc apparemment être caissière est un poste équivalent. Il est évident que j'en doute j'étais assistante de vente mais le personnel qui était avec moi à ce poste "Boutique Photo" est réellement parti en caisse.

Le directeur me refuse tout licenciement à l'amiable où il pourrait me verser des indemnités. Il ne me laisse pas le choix, mis à part cette solution de ne pas me présenter le 01/08/09 pour que je sois en faute et qu'il puisse me licencier. Il me dit qu'il n'a rien à me reprocher et que le siège de Carrefour lui a ordonné de ne pratiquer aucune rupture conventionnelle.

Ce qui me fait peur c'est de lui dire que mon poste est supprimé donc pas besoin de faire comme il me dit. Mais si je n'y arrive pas, face à cette "autorité de tout pouvoir", il me fera durer la procédure, au lieu d'un mois ça peut être plusieurs mois?

Enfin, je suis un peu perdu merci de m'aider.

Par **Visiteur**, le **22/04/2009** à **10:58**

bonjour,

donc si vous travaillez à Carrefour vous devez avoir des délégués du personnel..

allez donc les mettre au courant de la proposition d'abandon de poste !!! je doute fort qu'ils apprécient....

Par **Berni F**, le **22/04/2009** à **12:11**

bonjour, vous trouverez ci-après mon opinion personnelle.

le poste de caissière qui vous est proposé est discutable puisque vous pourriez contester le caractère "équivalent" de ce poste, ceci dit, l'employeur ne risque pas grand chose si ce n'est de devoir vous trouver un meilleur poste.

d'un autre côté, il n'a sans doute aucun motif valable de licenciement (il n'a peut-être pas les arguments pour passer ça en licenciement économique). bref, si il vous licencie, il risque de devoir vous indemniser pour licenciement abusif, ce qui correspond à un risque important de son point de vue (bien plus que si vous le poursuivez pour avoir un poste plus "équivalent" à celui que vous aviez)

pour parer à ce risque, il vous propose de fauter afin d'avoir un motif de licenciement en

béton. C'est la une offre qui me semble cohérente avec ses intérêts.

si vous n'avez pas envie de vous embarquer dans une bataille juridique, que votre seul objectif est d'avoir les assedics, et que vous avez un minimum de confiance en lui, sa proposition me semble intéressante pour vous.

pour répondre à votre crainte, il pourrait effectivement ne pas vous licencier et faire durer la période durant laquelle vous ne toucheriez rien (rien ne l'oblige à vous licencier, même si il a une bonne raison).

Par **chris34**, le **25/04/2009** à **18:22**

Merçi je trouve votre point de vu, bien réaliste.

Cordialement